

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2022 à 16H00**Date de la convocation :** 25 janvier 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} février 2022 à 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Jean-Eric GARRET, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge THEALLIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Ghislaine DUBIEN à Philippe CAYRE
Bernard LORTON à Stéphane RODIER
Jany BROUSSE à Christiane SAMSON

Membres du Bureau excusés :

Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Ludovic COMBE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

MOTION POUR LE MAINTIEN DES MOYENS AFFECTÉS AUX ÉCOLES DU TERRITOIRE DE THIERS DORE ET MONTAGNE
--

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Suite à la réunion du Comité Technique Spécial Départemental, la carte scolaire 2022-2023 a été présentée. Ce sont 44 fermetures de classe qui sont prévues sur le Département, dont six en Livradois-Forez. Il a été annoncé la fermeture de 4 classes sur la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne : une classe de maternelle à COURPIERE et une à PUY-GUILLAUME, deux classes en élémentaire dans les écoles de VISCOMTAT et VOLLORE-VILLE.

Si ces décisions devaient être confirmées les conditions d'apprentissage des enfants seraient considérablement détériorées avec quatre niveaux par classe.

AR Prefecture

063-200070712-20220201-DBC20220201_02-DE

Reçu le 14/03/2022

Publié le 14/03/2022

Depuis le début de la crise COVID en mars 2020 et jusqu'à aujourd'hui, les bouleversements sont importants. Le non-brassage des classes, le port du masque, les absences dues à l'épidémie rythment le quotidien des enfants, perturbent leurs apprentissages, leur vie en collectivité et mettent à mal les plus fragiles d'entre eux.

Les communes et la Communauté de communes investissent chaque année pour leurs écoles : équipements, travaux, transports, participation aux sorties scolaires, aux classes découverte. Autant d'engagements et d'investissements qui sont reconnus par tous les acteurs du milieu éducatif.

Considérant l'importance du maintien de ces classes pour les apprentissages des enfants ;
Considérant que les écoles concourent à l'attractivité du territoire, que les communes rurales font des efforts importants pour leur jeunesse soutenues au quotidien par Thiers Dore et Montagne ;
Considérant la nécessité de maintenir un service public de qualité et de proximité dans un contexte de crise économique profonde et durable.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le maintien des moyens existants ;
- **Rappelle** son attachement au classement des Réseaux d'Education Prioritaire (REP) tels qu'ils existent et **demande** qu'ils soient revus à l'échelle de Thiers Dore et Montagne (TDM) ;
- **Demande** la nécessaire prise en compte de la scolarisation des enfants de très petites sections et le maintien des moyens alloués y compris pour le collège ;
- **Exprime** son soutien à toutes les mobilisations en cours.

TOTAL VOTANTS : 26

Membres présents : 23

Membres représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteaillon

